

## "Il faut accroître notre liberté de contractualiser avec les communes-membres"

**Par Alain Lambert, président de l'Association des communautés urbaines de France, président de la Communauté urbaine d'Alençon.**

**Le rapport de la Cour des comptes revient, à plusieurs reprises, sur le chevauchement des compétences des communautés avec celles de communes-membres d'une part, et de l'Etat d'autre part. Quelles sont vos réactions ?**

Cela ne me surprend pas. Nous avons constaté depuis longtemps ce chevauchement. Il légitime notre demande, réitérée en permanence auprès de tous les gouvernements, d'instaurer une plus grande souplesse dans la liberté de contractualisation entre les communautés urbaines et leurs communes-membres. Les textes actuels nous obligent à rester enfermés dans les compétences telles qu'elles ont été réparties. Alors que la vie des citoyens appelle plus d'adaptation et de réactivité. S'agissant de la remarque de la Cour sur l'engagement des communautés urbaines dans l'enseignement supérieur, nous recevons cette remarque comme un reproche à l'égard de l'Etat, qui se désengage en la matière.

**La Cour des comptes déplore l'absence de gestion groupée des personnels des communautés urbaines et des communes-membres. Qu'en pensez-vous ?**

Cette remarque provoque chez moi un grand éclat de rire. Je suis, en effet, un des premiers présidents de communauté urbaine à avoir institué cette gestion groupée du personnel. Ce qui est assez drôle, c'est que la chambre régionale des comptes me l'a reproché, au motif que cela n'était pas prévu par les textes. Je me félicite que la Cour recommande ce mécanisme.

**Le rapport pointe également un " recours abusif " aux contractuels. Comment réagissez-vous à cette critique ?**

Le recours aux contractuels vient du fait que les métiers des collectivités sont de plus en plus complexes, plus larges. Il n'existe pas toujours, parmi les territoriaux, les compétences recherchées.

**Les magistrats invitent les communautés urbaines à élaborer des guides de procédures, en particulier en matière d'achats. Comment jugez-vous cette recommandation ?**

Les procédures d'achats manquent d'efficacité dans le secteur public parce que le Code des marchés est inadapté. Nous n'achetons pas au meilleur prix, tout simplement parce que les procédures qui sont attachées aux achats sont trop lourdes. Elles sont fondées sur la défiance et non sur la confiance.

